

Séance du conseil municipal du 16 septembre 2024 à 19h00 salle du conseil (300, rue de la mairie)

Signataire des délibérations : M. Fabrice GYSELINCK, Maire

Numéro de délibération	Intitulé de la délibération	Décision du conseil municipal	Date de mise en ligne sur le site
DEL2024_70	Communication des actions entreprises par la commune suite au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes pour les exercices 2017 à 2021 de la commune de Thyez	Approuvée à l'unanimité (24 voix)	2 0 SEP. 2024
DEL2024_71	Approbation du règlement intérieur et de gestion du temps de travail.	Approuvée à l'unanimité (24 voix)	2 0 SEP. 2024
DEL2024_72	Autorisation du recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles, sur le fondement de l'article L332-13 du code général de la fonction publique.	Approuvée à l'unanimité (24 voix)	2 0 SEP. 2024
DEL2024_73	Modification du tableau des emplois	Approuvée à l'unanimité (24 voix)	2 0 SEP. 2024
DEL2024_74	Signature d'une convention de servitude, au profit du SYANE, pour le passage, en souterrain, d'un branchement électrique sur une parcelle communale, lieu-dit sur Coux.	Approuvée à l'unanimité (24 voix)	2 0 SEP. 2024
DEL2024_75	Garantie de l'emprunt entre la SA d'HLM Halpades et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réhabilitation des logements des Prés Verts	Approuvée à l'unanimité (24 voix)	2 0 SEP. 2024
DEL2024_76	Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) échéance 4.	Approuvée à la majorité (20 voix –Mme PERIER et M. DUCRETTET ont voté contre, Mme ESPANA et M. CAGNIN se sont abstenus)	2 0 SEP. 2024
DEL2024_77	Echange de terrains entre la commune de Thyez et la SARL Faucigny Instruments, secteur des Bouleaux – nouvelles conditions	Approuvée à l'unanimité (24 voix)	2 0 SEP. 2024
DEL2024_78	Désignation d'une personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de l'établissement public de coopération intercommunale Arve en Scène	Approuvée à l'unanimité (24 voix)	2 0 SEP. 2024
DEL2024_79	Approbation de la convention pour l'entretien des voiries en zones d'activités économiques situées sur la commune.	Approuvée à l'unanimité (24 voix)	2 0 SEP. 2024

Le Maire




Fabrice GYSELINCK